

# Communiqué du Conseil Municipal

## 14 décembre 2012

Conseil réuni avec deux absents excusés.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2012.

### **FINANCES**

Convention SPA Le Conseil accepte de signer une convention de fourrière complète avec la « fondation Clara », située à St Marcel Bel Accueil, pour un montant de 0.33 € TTC par habitant, sont prévus, la capture, l'accueil et la garde des chiens et chats errant sur la commune.

Mme Cruzet est autorisée à prendre la parole. Elle réclame des travaux d'élargissement de la rue du Février (par réquisition de terrains) et de ralentissement de la circulation, afin de protéger la vie des chats qui sont régulièrement écrasés, et celle des enfants.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une voie départementale, la commune n'est donc pas libre de faire des travaux sur cette voie.

Renouvellement de bail Le bail de location d'une terre communale située au lieu dit cadastral « les Chapelières », cultivée par M. JOGUET, arrive à échéance. M. le Maire est autorisé à en proposer le renouvellement pour une durée de 9 années, dans les mêmes conditions qu'actuellement, soit pour une valeur de 252kg de blé.

Subvention à « la Ribambelle » Suite aux éclaircissements apportés justifiant la demande de subvention de 1 500 €, le conseil municipal accepte de la verser à l'association.

Les sorties de ski destinées aux scolaires remportant un franc succès depuis 2 ans, la commission vie scolaire souhaite les pérenniser et demande au Conseil d'en assurer le financement à hauteur de 2 000 € maximum. Ce qui représente 38 € par enfant et par sortie, avec une participation de 10 € demandée aux parents. Le Conseil accepte, sachant que l'organisation sera assurée par la Ribambelle.

Cantine scolaire Un gros travail de mise à plat des budgets de la cantine scolaire depuis 2008 a été fait, afin d'obtenir un bilan depuis l'audit fait par « Arobase ». La commission vie scolaire réfléchira à partir de ce constat aux moyens d'améliorer son fonctionnement.

Salle des fêtes Un bilan des dépenses et recettes liées au fonctionnement de la salle des fêtes laisse apparaître un excédant de 223 €. Les prix des locations n'ayant pas été modifiés depuis février 2005, ils seront revalorisés à hauteur de 170 € pour la période 1<sup>er</sup> mai-30 septembre, et 200 € du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

A la demande des encadrants du bébébus, qui occupe la salle tous les jeudis, l'achat de rideaux occultants est envisagé.

Sachant que le yoga a été transféré à la salle des fêtes, il sera demandé aux encadrants du bébébus de balayer correctement la salle des fêtes après utilisation.

Musée Le conseil municipal renouvelle la demande de subvention de fonctionnement du musée pour l'année 2013 au conseil Général de l'Isère.

Encaissement de recettes Le conseil accepte l'encaissement de chèques de Franfinance de 2 631 € et 2 763 € pour renégociation de contrats, et celui de 174 € émis par Groupama, pour solde du remboursement des dégâts sur le véhicule Ducato.

### **PERSONNEL**

Entretiens 2012 M. le Maire donne un compte rendu des entretiens qu'il a eus avec le personnel en novembre. Il se félicite de l'embauche du dernier agent d'entretien qui donne toute satisfaction, et de l'investissement personnel de chacun vis-à-vis de son travail.

Renouvellement de CDD L'agent chargé de l'entretien de bâtiments et de la surveillance des enfants pendant l'interclasse ayant fait de gros efforts d'organisation, son CDD sera renouvelé pour 1 an, dans les conditions actuelles.

Augmentation d'indice Le responsable de la Maison du Patrimoine recevra à partir du 01/01/2013 un salaire sur la base de l'indice majoré 467, compte tenu des missions qui lui sont confiées.

Remboursement de frais Le Conseil décide de revaloriser le remboursement des frais de repas pris par les agents en réunion ou formation à l'extérieur, à hauteur de 13 € maximum, sur présentation d'un justificatif.

Régime indemnitaire 2013 Le Conseil accorde une hausse de 2% au régime indemnitaire accordé aux agents. Le montant global s'élèvera à 21 080 € charges comprises pour 2013.

Permis C Le Conseil accepte de prendre en charge le coût du permis C, estimé à 1 923 € HT, afin que le nouvel agent technique recruté puisse utiliser le gros tracteur communal.

Recensement de la population Mme RINGELBERG, Mme PINARBASI, et M. SABY ont été nommés agents recenseurs. La collecte des informations commencera dès le 17 janvier.

## **TRAVAUX**

Rue des Balcons du Rhône Le devis présenté par l'entreprise PIDRON pour un enrochement le long de la rue des Balcons du Rhône, d'un montant de 1 350 € HT, est approuvé par le Conseil. Une fois les travaux réalisés l'arrêté de mise en sens unique sera pris.

Chemin de la Fontaine Le devis établi par l'entreprise PASSAQUET sera rediscuté car le reprofilage de la voirie n'est pas mentionné. D'autres devis sont attendus.

Agospace La remise en état du gazon synthétique de l'agospace sera réalisée par l'entreprise du même nom pour un montant de 6 986 € HT.

Terrain de football M. El Amine a reçu le représentant de la société ISS pour avoir un avis éclairé sur une remise en état optimum du terrain en herbe, pour une enveloppe de 18 000 €. Les représentants de l'USVA seront invités à venir en discuter avec les élus.

Aménagement zone 20 Dans le cadre du projet d'aménagement en zone 20 du centre bourg, la commune souhaite se doter d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'étude, la consultation des entreprises, la réalisation et le suivi des travaux. Une consultation a été organisée, à laquelle 4 bureaux ont répondu, soit GEO CONCEPT 8 802 € HT, AVP 21 à 17 350 € HT, ARCHIGRAPH 13 120 € HT, ETEC 16 604.00 € HT. La commission d'appel d'offres a retenu ARCHIGRAPH, qui, selon les critères choisis a obtenu la meilleure note.

## **MATERIEL**

Matériel technique Une tronçonneuse (399 € HT), un compresseur de 150l (548 €) et une visseuse (418 € HT) viendront compléter le matériel nécessaire aux agents techniques.

Panneau d'information électronique La question du raccordement des panneaux d'information électroniques au réseau n'étant pas réglée, le sujet est reporté.

## **URBANISME**

Aire de retournement de Marignieu Le cabinet DARMET-COURTEJAIRE-AMBROSIANO, notaires à Lagnieu, est désigné pour préparer l'acte concernant les échanges de terrains nécessaires à la matérialisation d'une aire de retournement à Marignieu. Ces échanges se feront à titre gratuit et les frais notariés seront inscrits au budget communal.

Extension du village Un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) va être mis à l'étude. La commune ne pourra donc pas prendre de décision concernant l'extension du village sans en connaître les directives. Ce schéma définira le nombre de logements à construire sur la commune, tous projets confondus, entraînera une révision du Plan Local d'Urbanisme avec la transformation de la ZPPAUP en Aire de Valorisation du Patrimoine. Les documents d'urbanisme applicables sur la commune devront être en accord avec ce SCOT et la Directive Territoriale d'Aménagement.

Lot le Mas du Moulin Les freins à la signature d'un acte de cession gratuite de la voirie et des espaces verts du Mas du Moulin à la commune étant levés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires en l'étude de Maître Belmont, notaire à Crémieu. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme MEZOUAR annonçant qu'ils céderont leur bail de location à M. GONCALVES à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Une rencontre sera organisée avec M. GONCALVES.

Bulletin municipal : le devis d'ABCD PROD pour impression de 700 bulletins de 44 pages, pour un montant de 4 050 € HT est approuvé par le Conseil.

Maintenance du site internet pour le dernier trimestre 2012 : la proposition d'ABCD PROD d'une mise à jour pour un montant de 250 € est acceptée par le Conseil.

Comme chaque année, le Conseil autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour soutien aux travaux d'entretien du site de Larina en 2012.

Prochaine réunion : non arrêtée